



07.06.2023

Réunion de quartier La Futaie

Olivier Deleuze, bourgmestre

Mot d'accueil et présentation des membres du Collège et du Président du CPAS.

Présentation du déroulement de la soirée : une demi-heure de présentation par les membres du Collège et du Président du CPAS, suivie d'une heure de questions-réponses.

En amont à cette réunion, nous avons reçu de nombreuses questions écrites concernant la circulation, la mosquée, la propreté, les zones bleues... Nous y répondrons par écrit.

Les membres du Collège
De leden van het College

<p>Olivier Deleuze Bourgmestre: Etat civil, Personnel, SIPPT, Prévention, SEMIA, Tutelle CPAS, Diversité & Egalité des chances, Droits des femmes <u>Bourgmester</u> Burgelijke Stand, Personeel, IDPBW, Preventie, Toezicht op het OCMW, Diversiteit en Gelijke kansen, Vrouwenrechten</p>	<p>Benoit Thielemans Logement et Bâtiments publics <u>Huisvesting en Openbare gebouwen</u></p>	<p>Marie-Noëlle Stassart Urbanisme, Aménagement du territoire, Voies et Mobilité <u>Stedenbouw, Ruimtelijke ordening, Wegen en Mobiliteit</u></p>
<p>Odile Bury I'achieve Transition, Environnement, Hygiène, Information, Informatique, Jeunesse, Solidarité internationale et Bien-Être animal <u>I' schepen</u> Transitie, Leefmilieu, Hygiëne, Informatie, Informatica, Jeugd, Internationale solidariteit en Dierenwelzijn</p>	<p>Jean-François de Le Hoye Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population <u>Financiën, Sport en Gezondheid, Juridische zaken, Bevolking en Erediensten</u></p>	<p>Daniel Soumillion Culture et Patrimoine <u>Cultuur en Patrimonium</u></p>
<p>Hang Nguyen Enseignement, Petite enfance, Vie sociale et seniors, Vie économique et Jumelages <u>Onderwijs, Kinderopvang, Sociaal Leven en Seniors, Economisch Leven, Europese Relaties</u></p>	<p>Cathy Clerboux Participation, Énergie, Espaces verts et Propreté publique <u>Participatie, Energie, Groene ruimten en Openbare netheid</u></p>	<p>David Leisterh Président du CPAS <u>Voorzitter van het OCMW</u></p>

Mosquée, Dries 101

Aspect « culte »

L'Article 19 de la Constitution souligne la liberté de culte, ce qui signifie que la Belgique accepte tous les dieux, peu importe lesquels. Mais par contre, tous les cultes ne sont pas reconnus. En Belgique, 7 cultes sont reconnus, l'Islam fait partie de ceux-ci. Ils bénéficient d'une loi fédérale qui fait en sorte que ces cultes sont aidés via des subsides de l'État fédéral et qu'ils peuvent également être pratiqués dans des lieux reconnus. Pour qu'un lieu soit reconnu pour la pratique d'un culte, il faut que la hiérarchie du culte en question avertisse l'État que le lieu dépend bien de leur culte.

L'exécutif des musulmans de Belgique doit signaler qu'une mosquée lambda est bien reconnue. Donc au moment où l'asbl La Paix a acheté le bâtiment Dries 101, elle lui a demandé la reconnaissance du lieu. En mars 2022, la réponse de l'exécutif des musulmans de Belgique a été positive.



Pour cet aspect strictement culturel, la Commune ne peut intervenir. Elle était néanmoins au courant de l'achat du bâtiment.

Aspect urbanistique

Une fois qu'un bâtiment est acheté, qu'il soit reconnu ou non, arrive l'aspect urbanistique (dimensions, parking, nuisances sonores, capacité...).

En fonction de l'affectation d'un lieu (club de sport, mosquée, magasin...), les sensibilités peuvent être différentes. Certaines activités sont sources de plus d'attention, de méfiance, de sympathie, d'interrogation que d'autres.

D'un point de vue urbanistique, le rôle de la Commune est d'appliquer la loi de manière égale et non arbitraire pour tout projet, quel qu'il soit.

Dans le cas de la mosquée, il y a donc eu un dépôt de permis d'urbanisme, suivi d'une commission de concertation (fin novembre 2022) qui a accepté le projet sous réserve de plusieurs conditions dont les deux plus significatives étaient :

1°. le nombre de personnes. La commission a limité la capacité à 100 personnes, qui sera atteinte le vendredi midi et lors de deux fêtes annuelles.

2°. le bruit. La commission a demandé également la mise en place de mesures acoustiques supplémentaires. Pour cela, des plans complémentaires ont été demandés.

Cet avis de la commission de concertation a été co-signé par la Commune et la Région.

Ensuite, les plans complémentaires ont été rendus. Toutes les conditions étaient remplies. Et de ce fait, le permis d'urbanisme a été octroyé le 29 mai 2023. Maintenant le demandeur, à savoir l'asbl La Paix, a jusqu'au 11 juin 2023 pour publier cette décision sur place (Dries 101) pendant une quinzaine de jours. C'est déjà public, le permis, mais cela sera publié sur place pendant 15 jours. Et cela doit se passer avant le 12 juin. [ndlr. : Entre-temps, la décision est déjà publique.]

Suite à cette publication par l'asbl La Paix, les citoyens ont la possibilité, par la loi, d'aller en recours pendant 60 jours calendrier.



Marie-Noëlle Stassart, échevine de l'Urbanisme, Aménagement du territoire, Voiries et Mobilité

La **place Keym** est un projet qui nous concerne tous. Elle se concrétise et sera conviviale et attractive. Nous allons refaire tous les pavés, planter une trentaine d'arbres et végétaliser. L'espace pour le marché va être conservé. Beaucoup d'énergie est déployée au sein du Collège et de la Commune (services Information, Vie économique, Voiries) pour que ce projet voie le jour le plus rapidement possible. Voici l'état de la situation : d'ici la fin 2023, la phase technique (gaz, électricité, télécom, eau) sous voiries sera terminée. Suite à cela, commencera à proprement parler les phases d'aménagement de la place qui se feront l'une à la suite de l'autre afin que la place puisse continuer à vivre. La première phase consistera le côté des rues du Loutrier et Vander Elst ; la deuxième, le centre de la place ; et enfin, le haut de la place avec la partie Espace Delvaux et rue du Roitelet. Les travaux devraient être terminés d'ici une grosse année, en tenant compte des intempéries et d'éventuels problèmes techniques.

Au niveau **des travaux du RER**, cela avance pas à pas. Le pont de l'Élan est quasiment fini ; manquent encore le rejointoyage des briques et l'éclairage. Le tunnel sous voies à Arcades est avancé à 60% et Infrabel continue l'ajout des voies supplémentaires de manière à pouvoir faire la jonction et avoir une ligne RER d'ici 2025. La Commune a des réunions régulières avec Infrabel pour avoir des réponses aux différentes interrogations.

Au sein de la commune, différents petits **travaux d'infrastructure** sont également réalisés pour sécuriser les abords des écoles (Les Naiades, Le Karrenberg, La Sapinière) en améliorant les abords, en mettant des piétois... L'école La Futaie en fait partie : pose du feu tricolore, amélioration du marquage...

Les **travaux de voiries sur Dries** consistaient en le ré-asphaltage. Nombreuses sont les interrogations sur le casse-vitesse qui n'a pas été refait à l'identique à l'angle avec la rue de l'Élan, alors que cela était pourtant prévu. La raison de cela est la suivante : les travaux ont dévoilé un problème de fondation insuffisante pour refaire ce casse-vitesse. Entre-temps, celui-ci est nettement plus doux. Une réflexion avec la STIB et l'entreprise qui a réalisé ces travaux doit être menée afin de voir comment améliorer la situation.



Urbanisme – Mobilité – Voiries *Stedenbouw – Mobiliteit – Wegen*

Nouvelle place Keym & Valorisation du quartier:

- Poursuite des travaux RER;
- Travaux de ré-asphaltage et marquage;
- Sécurité devant l'école La Futaie
- Info: www.watermael-boitsfort/fr/keym - keym@wb1170.brussels



Het nieuwe Keymplein en verbetering van de wijk:

- [Voortzetting van GEN-werken](#)
- [Opnieuw asfalteren en markeren](#)
- [Veiligheid voor de school La Futaie](#)
- Info: www.watermaal-bosvoorde/nl/keym - keym@wb1170.brussels





Cathy Clerbaux, échevine de la Participation citoyenne, Énergie, Espaces verts et Propreté publique

La nouvelle **réforme des collectes** des poubelles est d'application depuis le 15 mai. Elle s'articule en deux nouveautés :

1. obligation de trier les déchets alimentaires : pour ce faire, on vous demande d'abord de les mettre dans un sac orange, puis dans un conteneur rigide orange. Pourquoi dans un conteneur rigide ? Afin que les renards et les corneilles qui se baladent dans les quartiers, ne trouvent pas les sacs. Si vous n'avez pas encore votre poubelle orange (et noire), la Commune en distribue gratuitement tous les mercredis et vendredis de 14h à 16h à la Maison communale (à gauche de l'escalier extérieur, côté tram). Attention : en juillet et août, la permanence n'a lieu que le mercredi.
2. Étant donné que les sacs blancs contiennent moins de déchets et vu l'obligation de mettre les déchets alimentaires dans la poubelle orange, la collecte du week-end par l'Agence Bruxelles Propreté est supprimée. Merci de bien respecter cela : à ce stade, tout le monde ne respecte pas encore cette consigne.

L'avenue des Coccinelles est magnifique et brodée d'arbres (ormes). Mais malheureusement, ces ormes ont une maladie (la graphiose). Au départ, il y avait 78 arbres (appelés ormes de la première génération) qui sont tous malades. Pourquoi ? Les fosses qui les maintiennent en terre ont mal été faites. Ces arbres meurent tous petit à petit ; ils seront tous remplacés progressivement. Une vingtaine l'ont déjà été. Tous les ormes morts ou en très mauvaise santé seront replantés, d'ici l'automne. Le coût de cette opération est très élevé.

**Propreté
Netheid**

proprete@wb1170.brussels
netheid@wb1170.brussels



Benoît Thielemans, échevin du Logement et Bâtiments publics

Les **bâtiments publics** de la commune sont l'administration communale, les écoles, les installations sportives... Dans ce quartier, le seul est celui de l'école La Futaie.

Dans la salle de gym, vous voyez des étançons, mis par précaution. Les ingénieurs ont noté un souci de stabilité qui nécessitera quelques réparations, tout comme pour le préau. Ces travaux auront lieu durant l'été. Comme dans plusieurs bâtiments communaux, et aussi dans cette école, on travaille sur l'amélioration énergétique. Ici cela se traduira par le remplacement des châssis en aluminium de première génération par d'autres plus performants. Le toit de l'école est bardé d'installations solaires placées par Solar Click (région - Sibelga). La Commune en bénéficie en termes d'auto-consommation, mais ne pourra pas en faire profiter le voisinage. C'est ce qui est prévu avec Sibelga. Par contre dans d'autres bâtiments communaux, le partage de cette énergie renouvelable est possible avec les voisins.



Bâtiments publics Publieke gebouwen





Odile Bury, échevine de la Transition, Environnement, Hygiène, Information et Informatique, Solidarité internationale, Bien-Être animal

Le grand projet actuellement en cours de réalisation est le Plan Climat. Toutes les administrations, quel que soit le niveau de pouvoir, sont appelés à réfléchir à leur manière d'envisager les changements climatiques qui ont lieu et qui vont s'amplifier dans les prochaines années. Chacun est face à cette responsabilité de modifier nos pratiques, nos manières de fonctionner, notre espace public, et ce à la fois pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre (= mesures d'atténuation, liées à la mobilité, à notre consommation, notre manière de vivre) et pour étudier des mesures d'adaptation puisque les changements climatiques sont déjà là aujourd'hui. Cela se voit par exemple au niveau de certaines espèces d'arbres qui ne sont plus acclimatés à la pluviométrie actuelle. Le Plan Climat de Watermael-Boitsfort est fait conjointement avec tous les services communaux parce qu'il concerne chaque thématique (jeunesse, commerce, transition, environnement, santé...). Dans 6 mois à un an, on présentera au Conseil communal toute une série de mesures issues de ce travail. Mais évidemment cela ne veut pas dire que nous attendons que le Plan Climat soit finalisé pour agir. À Watermael-Boitsfort, cela fait plus de 20 ans que des mesures sont prises pour faire en sorte que l'environnement et notre condition de vie soient préservés. Parmi les mesures, en voici deux :

1. La Recyclerie (rue des Épicéas) : tous les habitants peuvent se débarrasser de ce dont ils n'ont plus besoin (objets du quotidien + vêtements), pour être remis dans le circuit. Ces objets sont soit revendus tels quels soit réparés, transformés.
2. Prime « eau » qui permet d'acheter des contenants ou un système de récupération d'eau de pluie sur les terrasses et jardins.



Transition
Transitie



Espace Transition

en collaboration avec
in samenwerking met

LA VÉNERIE





Jean-François de Le Hoye, échevin des Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population

Quand on pense à finances, on pense à **fiscalité**. Et au mois de juin, il faut compléter sa déclaration fiscale. La Commune organise des permanences sur rendez-vous avec des agents du SPF Finances les mardis 13 et 20 juin.

Depuis quelques années, les **chèques sport** existent au niveau communal et permettent de recevoir 50€ (qui s'ajoutent aux 50€ que la plupart des mutuelles octroient déjà), pour les jeunes (5 > 18 ans) qui s'inscrivent dans des clubs sportifs de la Région bruxelloise, agréés par l'Adeps ou son correspondant néerlandophone Bloso. Sur le site de la commune, se trouve une liste reprenant tous les clubs sportifs actifs sur Watermael-Boitsfort. Signalons également que le dimanche 3 septembre aura lieu le Sports Open Day, portes ouvertes du Parc Sportif des Trois Tilleuls : les clubs viennent faire des démonstrations, ce qui permet de découvrir des sports que l'on ne connaît pas spécialement.

Pour la remise au sport, nous avons le projet-pilote de la **Maison Sport Bien-Être**, développé en partenariat avec l'Adeps au sein du Parc sportif des Trois Tilleuls. Elle a pour mission de vous accueillir, de vous orienter, de vous soutenir dans votre projet de pratique sportive ou dans le développement ou reprise d'une activité physique et/ou sportive à des fins de santé, de bien-être ou encore d'insertion sociale quel que soit votre âge.

Finances
Financière

BESOIN D'AIDE ?
REEMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT ?

HULP NODIG ?
UW BELASTINGAANGIFTE INVULLEN ?

Sport & Santé
Sport & Gezondheid

CHÈQUES SPORT
SPORTCHEQUES

Maison
Sport
Bien-être
Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Huis Sport Welzijn



Hang Nguyen, échevine de l'Enseignement, Petite Enfance, Vie sociale et Seniors, Vie économique, Relations européennes

Concernant la **Vie économique**, les travaux de la place Keym vont débiter. Les deux principaux enjeux sont le maintien de l'activité commerciale et l'accessibilité des commerçants et des clients. Un plan de communication clair est mis en place, tant auprès des commerçants que des habitants. Le parking souterrain reste au maximum accessible. Pour continuer l'activité commerciale sur la place, les habituels événements vont continuer à être organisés, comme la brocante, le Marché provençal, Halloween... Une autre initiative est Bike Delivery : la Commune encourage les commerçants à tester ce système de livraison à vélo. Elle travaille avec une coopérative attentive aux clauses sociales pour rémunérer les livreurs comme il se doit. Les tarifs pratiqués sont très compétitifs. Concrètement, allez chez votre commerçant ou contactez-le par téléphone, faites-lui votre commande pour une date précise, et la livraison peut se faire. En fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, cette dernière est gratuite. L'occasion de faire vivre nos commerces de quartier !

Nous avons également lancé récemment une prime Dynamisons le quartier. Tous les commerçants ont la possibilité soit seul soit en association avec leurs collègues voisins de proposer une activité ou animation pour dynamiser leur quartier.

Quelques mots au sujet de l'**Enseignement** pour lequel la Commune finance de nombreux projets extérieurs au tronc commun. Parmi ceux-ci, figure le néerlandais : à l'école La Futaie, les enfants le commencent en 3^e maternelle, et non comme dans les autres écoles en 3^e primaire. Il y a aussi le potager, le développement durable, l'alimentation saine, la cantine labellisée GoodFood, l'offre de l'extrascolaire, la pédagogie alternative (et le mobilier qui en découle)... Signalons également la présence de nos deux académies : celle des Beaux-Arts et celle de Musique et des Arts de la Scène. Fin d'année, elles organisent leurs portes ouvertes.



Vie économique
Economisch Leven



Enseignement
Onderwijs

- Néerlandais précoce • Immersion
- Pédagogies alternatives • Sport plus
- Développement durable • Extrascolaire...
- Vroeg Nederlands • Immersie
- Alternatieve pedagogie • Sport plus
- Duurzame ontwikkeling • Schoolse opvang...





David Leisterh, Président du CPAS

Le CPAS a trois projets qui devraient bientôt voir le jour. Le premier, au niveau du Logis-Floréal, est l'ouverture d'un restaurant social. On y déménagera l'épicerie sociale actuellement sise avenue de Visé. Ce projet aurait déjà pu être en place mais les prix liés à la rénovation ont fortement augmenté. Il a donc pris du retard. Il en va de même pour le deuxième projet relatif à la rénovation et l'extension de la Maison de Repos dont le processus est extrêmement long. Les travaux vont pouvoir commencer. Ils ont dû être réadaptés en cause du surcoût (jusqu'à 150% voire 200% d'augmentation). Le CPAS est un service à Watermael-Boitsfort qui a fortement grandi au cours des 4 à 5 dernières années avec plus de bénéficiaires. Progressivement les services du CPAS se sont retrouvés dans des locaux trop petits. Il a ainsi été décidé de déménager dans un seul et même bâtiment (68 boulevard du Souverain), et dans une dynamique d'efficacité pour que tous les bénéficiaires retrouvent tous les services réunis dans un même et unique lieu. Le déménagement se fera prochainement après quelques travaux.



CPAS : Au cœur des politiques sociales de notre commune *OCMW: het hart van het sociaal beleid van onze gemeente*

Ouverture d'un (nouveau) restaurant de quartier
Opening van een (nieuw) buurtrestaurant

Rénovation et extension de sa maison de repos
Renovatie en uitbreiding van zijn rusthuis

Synergie et rationalisation des services (d'aide et de soutien) dans un même bâtiment
Synergie en rationalisatie van diensten in hetzelfde gebouw





Daniel Soumillion, échevin de la Culture et Patrimoine

Le Covid nous a tourné les talons, ce qui permet de redévelopper des événements culturels. Pointons à l'agenda :

- l'apothéose des festivités liées aux 100 du Logis-Floréal, les 23, 24 et 25 juin, organisées du square des Archiducs, de la place du Colibri et du Fer à cheval. Nombreuses activités au programme. Soyez les bienvenus.
- 14 juillet : projection en plein air sur le parking de la Maison Haute du film *L'innocent*, dans le cadre de Bruxelles fait son cinéma.
- La dernière chose concerne les bibliothèques : les inscriptions sont dorénavant gratuites. Outre la gratuité, cela limite la gestion qui en découle et permet de comptabiliser tous les lecteurs. Précédemment, les familles ne prenaient qu'une seule carte. Maintenant chacun aura la sienne, et on pourra avoir une meilleure vue sur le nombre d'utilisateurs.



Culture
Cultuur

- 23 > 25/06 – Le Logis-Floréal
100 ans / 100 jaar
- 14/07 - *L'innocent* (VO FR, st NL)





-  Biblio & ludothèque de Watermael-Boitsfort





Réponses apportées par le Collège aux questions posées par l'Assemblée

Permis d'Urbanisme Mosquée – Dries 101

- **Introduction d'un recours devant le Conseil d'État contre le permis d'urbanisme. La loi sur la transparence administrative va-t-elle être respectée par la Commune ? Quelles sont les démarches à faire ?**

Marie-Noëlle Stassart : En matière de transparence, le dossier de demande de permis d'urbanisme a été mis à l'enquête publique avant la Commission de concertation. Après celle-ci, l'avis a été posté sur le site internet de la commune, comme tous les autres dossiers. Maintenant le permis délivré suite à cet avis est public : vous pouvez l'obtenir si souhaité.

Olivier Deleuze : Dans un dossier aussi sensible, la Commune fait tout pour respecter les règles à la lettre : c'est notre devoir ! Et c'est votre droit de vérifier que tout est bien respecté. Tout le monde a droit de demander un recours : c'est la démocratie. Les avocats vont vérifier si toutes les stipulations de la loi sont respectées y compris en matière de transparence et de publicité. Comme pour tout dossier, nous faisons attention au respect strict des lois.

Marie-Noëlle Stassart : Après l'avis de la commission de concertation, il y a eu une demande de modifier les plans qui a été faite, ceci a été suivi très précisément, pour arriver à la délivrance du permis d'urbanisme qui répond aux conditions de l'avis de la commission de concertation.

- **Reconnaissance culturelle de l'asbl La Paix par l'exécutif des musulmans de Belgique, enlevée par le Ministre de la Justice. Avez-vous de nouvelles informations ?**

Olivier Deleuze : Nous suivons de très près ce qui se passe à l'exécutif des musulmans de Belgique comme citoyens. Nous sommes au courant des contestations qui ont eu lieu avec le ministre de la Justice, Monsieur Van Quickenborne, concernant l'ingérence d'une puissance étrangère (le Maroc) dans l'exécutif des musulmans de Belgique. La Commune n'a aucun moyen d'investigation de ce qui se passe dans l'exécutif des musulmans de Belgique. Le point est le suivant : le 31 mars 2022, l'exécutif des musulmans de Belgique a reconnu cet endroit [Dries 101] comme étant un lieu de culte musulman reconnu ; l'État belge en a pris acte. Cette reconnaissance n'a aucune conséquence au niveau de l'urbanisme mais en a bien au niveau de la subsidiation dont j'ignore les termes. Cette reconnaissance, va-t-elle être contestée ? Je n'en sais rien, ce n'est pas de notre ressort. Donc la liberté de culte, la reconnaissance d'un culte et puis la reconnaissance d'un lieu de culte sont des aspects qui se passent en amont. Cela dépasse les compétences de la commune qui intervient spécifiquement sur les questions urbanistiques.

- **Quelles seront les mesures si la capacité dépasse les 100 personnes ?**

Olivier Deleuze : Les permis prévoient pour les restaurants, les cafés et les salles (en l'occurrence la mosquée) le nombre maximal de personnes autorisées. Les pompiers doivent remettre leur avis. La Commune est responsable de la sécurité. Si on nous signale un non-respect de la capacité et de l'avis pompiers, la Commune intervient.



- **Activités de la mosquée : prière du vendredi et deux fêtes par an. Le reste du temps, la mosquée sera fermée ? Pourtant les organisateurs de la mosquée parlent d'une ouverture 7j/7, de 7h à 22h.**

Olivier Deleuze : Dans l'avis remis par la Commission de concertation du 22 novembre 2022, tout comme dans le permis d'urbanisme octroyé le 29 mai dernier (qui reprend l'entièreté de l'avis de la Commission de concertation), il est indiqué que la capacité maximale de cette mosquée est de 100 personnes et que cette capacité sera atteinte une fois par semaine ainsi que deux fois par an. Cela ne veut pas dire que les activités de la mosquée se résument à cela. Une mosquée, c'est comme une église, à savoir une paroisse, des messes le dimanche, des réunions scouts, des rassemblements de paroissiens... Dans l'avis de la commission de concertation, on peut lire que la moyenne de personnes attendues est de 10 à 30.

Travaux de la gare de de Watermael

Marie-Noëlle Stassart : Concernant la durée de ces travaux, il y a eu un blocage au niveau du tunnel sous les voies, lié à un problème important d'infiltration. Infrabel a dû retravailler tous les plans, ce qui a pris du temps. La Commune est intervenue pour libérer la rue des Arcades et celle du Roitelet et rouvrir à la circulation, d'autant plus en prévision des travaux de la place Keym.

Avenue des Tallis : abattage des arbres. Qu'est-il prévu ? Replantation ?

Marie-Noëlle Stassart : Un important abattage a eu lieu dans le cadre du permis d'urbanisme de 2008, en vue de faire les aménagements prévus, à savoir un parking pour les navetteurs, un parc avec des arbres et autres plantations, une piste cyclable, un élargissement de la rue des Tallis pour un passage plus aisé du bus. Quant au délai, cela n'est pas prévu dans l'immédiat mais probablement dans quelques mois ou années.

Zone bleue : élargissement de la zone 1

Marie-Noëlle Stassart : Nous avons bien reçu les questions et la pétition sur la volonté d'élargir la zone 1.

Petit retour en arrière : il y a d'abord eu des premières extensions, suivies d'une adaptation liée aux remarques et aux réflexions de certains habitants. Des adaptations ont également eu lieu dans d'autres zones. Depuis avril, la gestion du stationnement est confiée à parking.brussels désormais en charge du contrôle et de l'octroi des cartes de dérogation.

Dans quelques temps, nous envisageons une évaluation qui mènera peut-être à une nouvelle extension. Entre-temps, nous préférons laisser la situation telle quelle et voir comment les choses se mettent en place. Il est clair que quand on élargit une zone, les voitures sans carte viennent stationner dans les voiries qui ne sont pas en zone bleue. Cela fait effet domino. D'ailleurs, si les zones bleues ont été introduites dans notre commune, c'est parce que Ixelles en avait placée dans les rues limitrophes... Et les voitures venaient se garer sur Watermael-Boitsfort.

- **Volonté d'obtenir une carte de dérogation pour les habitants du bas de la rue du Cor de chasse même si on n'habite pas la zone ? Et ce éventuellement sur base de critères ?**
- **Pourquoi mettre une zone bleue à cet endroit alors qu'il n'y a plus de commerces dans la partie haute ? Si on étend la zone à la partie basse, il faudra payer !**

Marie-Noëlle Stassart : Voici le cadre : nous n'avons pas de stationnement payant. Le but des zones bleues est de donner une place de stationnement à l'habitant et de faire une rotation des



véhicules qui n'en ont pas. Ce dernier point est en faveur des commerçants. En effet, sur la place Keym à proprement parler, il n'est pas possible d'avoir de cartes de dérogation. Les emplacements sur la place sont pour les clients des commerçants.

C'est notre responsabilité en tant qu'autorité communale, de gérer le territoire et de faire le plan des zones bleues. Mais nous avons en même temps délégué le contrôle du stationnement et l'octroi des cartes de dérogation à l'agence publique parking.brussels. La carte de riverain est liée à une zone. Selon l'ordonnance de la région bruxelloise, ce n'est pas légal d'octroyer une carte de riverain à quelqu'un n'habitant pas dans une zone bleue. Nous allons faire une évaluation pendant un certain temps et nous allons envisager la possibilité d'étendre pour que ce soit plus cohérent.

Olivier Deleuze : Plus on étend les zones bleues, plus les zones hors zones bleues vont souffrir du stationnement de véhicules extérieurs à leur quartier. Comme déjà dit, c'est l'effet dominos. Il est fort possible que si on continue comme cela, sur le long terme, la Commune sera probablement entièrement en zone bleue...

Constatation de disparition des agences bancaires au niveau de la place Keym – limitation d'appareils de distribution de cash : la commune peut-elle intervenir ?

Hang Nguyen : Quand Belfius est parti, on a pris contact avec le conglomérat Batopin* pour savoir ce qu'allait devenir l'agence Belfius de la place Keym et si un nouveau guichet allait venir s'implanter. Leur réponse était que les banques ING et de La Poste sont présentes sur la place Keym, et que dans ce cas, ils pouvaient mettre un guichet Batopin mais supprimer celui d'ING (qui fait partie du conglomérat), étant donné leur volonté de faire des économies. Cette réponse n'était pas intéressante pour la commune. Entre-temps, la banque a changé vu le départ annoncé d'ING. Au moment de nos échanges, Batopin nous avait informés de leur demande d'introduire un permis pour placer un guichet à la gare de Watermael... Projet qui a été depuis lors abandonné pour des raisons qui leur sont propres. Ce manque de guichets nous préoccupe et nous en avons parlé à la Conférence des Bourgmestres et autres niveaux de pouvoir, car il est important de continuer à faire vivre les petits commerces locaux et de permettre à tout notre public de pouvoir continuer à utiliser du cash. Mais la Commune a peu de pouvoir sur ces entreprises privées. Vendredi 2 juin, nous avons été avertis par courriel qu'un accord est en cours de négociation au niveau fédéral avec la fédération des banques et Batopin. Il vise une meilleure répartition des guichets et l'implantation de nouveaux. Dans les jours qui viennent, la Commune doit répondre à une enquête concernant nos besoins ; nous allons insister sur l'importance des guichets automatiques. Pour information, le guichet de La Poste est toujours bien présent, et même accessible 24h/24, 7j/7.

*Batopin est un guichet de retrait automatique sur lequel il n'y a pas de marque. Il s'agit de l'association de quatre grandes banques qui se mettent ensemble pour rationaliser les coûts. Avoir un guichet de retrait représente des coûts liés à l'entretien, l'approvisionnement par camion blindé etc. L'objectif de Batopin est double : d'une part, aller dans les endroits reculés pour mettre un guichet là où il n'y en a pas, et d'autre part, faire des économies d'échelle, à savoir ne mettre qu'un guichet là où il y en a plusieurs.

Dries est une poubelle. Ajout de conteneurs avec des alertes de sensibilisation

Cathy Clerbaux : Effectivement, le quartier du Dries et le quartier près des 3 Tilleuls nous posent des problèmes. Ce sont des lieux avec forte présence de logements sociaux ; en général, il y a une corrélation entre les deux. Pour remédier à ce problème, la Commune fait plusieurs choses : deux agents Prévention Propreté passent presque tous les jours au Dries pour sensibiliser les habitants ; un travail régulier sur le sujet est fait avec la Maison de quartier du Dries et l'Espace Mozaïque du Logis-Floréal pour le quartier Trois Tilleuls. L'ajout de quelques conteneurs ne suffit pas pour améliorer la propreté dans les quartiers. Il faut que les habitants sortent leur poubelle au bon moment, qu'ils adoptent les nouveaux



calendriers de collecte, que la Commune aille à la chasse aux dépôts clandestins... Les agents Prévention Propreté font un travail de fond et d'éducation, en allant à la rencontre des habitants.

Hang Nguyen : Concernant l'éducation, dans les écoles, nous avons la chance d'avoir une coordinatrice qui sensibilise au tri dès le plus jeune âge. Les enfants participent à des actions de ramassage.

Chantier Aspria : où cela en est-il ?

Marie-Noëlle Stassart : Effectivement, le permis a été délivré. Les travaux sont en cours, mais ce dossier n'est pas sur notre territoire communal. Nous n'avons donc pas d'information, mais au besoin, nous pouvons en chercher.

L'aide sur le précompte immobilier, est-elle encore d'actualité ?

Jean-François de Le Hoye : Oui, l'aide existe toujours. Le formulaire se trouve sur le site internet ([Démarches simplifiées pour la prime sur le précompte immobilier — Watermael-Boitsfort](#)). Cette aide s'élève à 70€ chaque année et s'adresse aux propriétaires de la classe moyenne ou avec de faibles revenus. Les documents à fournir pour l'obtenir sont : les avertissements-extraits de rôle de l'impôt sur les personnes physique et du précompte immobilier, une preuve de paiement du précompte immobilier et une composition de ménage.

Quid du plan de mobilité Coccinelles ?

Marie-Noëlle Stassart : Un plan existe bien ; il s'agit de celui présenté lors de la réunion de quartier dédiée au bus 42. Comme il est prévu que le bus passe dans les deux sens, il faudra faire un sens unique dans le haut de l'avenue des Coccinelles, ainsi que dans l'avenue des Staphylins, de manière à ce que le trafic de transit venant de la chaussée de La Hulpe ne rentre pas dans le quartier. Pour mettre ce plan en œuvre, il faut que la région fasse des modifications aux entrées de l'avenue des Coccinelles et de la chaussée de Boitsfort. Pour cette dernière, il s'agit de fermer son accès depuis la chaussée de La Hulpe. La région nous a indiqué que cela sera intégré à la demande de permis d'urbanisme pour les pistes cyclables. D'après le cabinet, cela prendrait entre 6 mois et un an.

- **Circulation avenue des Coccinelles : le feu espagnol est une bonne chose, mais certains automobilistes l'ont repéré et ne le respectent absolument pas.**

Olivier Deleuze : Ce problème va être signalé à la police. On va leur demander de mettre un radar discret !

Panneaux photovoltaïques : pourquoi le voisinage ne peut en profiter ?

Cathy Clerbaux : L'objectif est de mettre des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux où c'est possible. Sur l'école La Futaie, nous avons déjà mis le maximum de panneaux possible. Pourquoi les habitants proches ne peuvent pas en bénéficier ? Parce que la Commune n'a rien payé. Il s'agit d'un partenariat Solar Click, avec la Région, Sibelga et la Commune. La Commune paie donc ses factures d'électricité moins chères, mais le deal est que l'électricité non consommée reparte sur le réseau.

Box vélo : demande pour en avoir davantage ?

Marie-Noëlle Stassart : On en implante beaucoup dans la commune en répondant à ce que Cycloparking nous indique sur leur carte interactive. En effet, chacun qui désire une place dans un velobox le leur signale. Puis le service de la Mobilité observe les lieux les plus demandés et les installe.



Rue de l'Élan (petit tronçon) :

- **propreté : non-respect du tri et des jours de collectes : qui est responsable des contrôles ?**

Cathy Clerbaux : Au niveau de la propreté, il faut savoir que depuis quelques mois, on a la possibilité de mettre des taxes, ce qui n'était pas le cas avant. Les deux agents Prévention Propreté peuvent le faire. En pratique : ils sonnent une première fois chez les gens et signalent le problème de propreté. Si le problème reste présent, à la deuxième fois, ils donnent directement une taxe de 100€. Soyez rassurés : après cela, les habitants respectent la propreté ! S'ils ne paient pas, tout un système se met en place, avec in fine un huissier.

- **Circulation très élevée : pollution et nuisances sonores. Asphaltage ? Vitesse ?**

Olivier Deleuze : La rue de l'Élan est comme un goulot d'étranglement, ce qui génère des files. Mais si on supprime ce goulot, la rue va devenir un lieu de passage dans les deux sens. Les deux aspects jouent dans cette situation. Nous allons être plus vigilants quant au respect des limites de vitesse.

Camions de Bruxelles Propreté : vitesse élevée. Normal ?

Cathy Clerbaux : Nous allons relayer cela lors de notre prochaine réunion avec l'Agence Bruxelles Propreté.